

Des projets annoncés il y a quatre ans et toujours au point mort !	
Devenir de l'ancienne poste (Solution proposée: vente bradée du bien !)	☹️
Berges de Seine (sans jeux de mots: sortie du paysage !)	☹️
Contrat intercommunal de développement (aucun contrat engagé pour la voirie !)	☹️
Sécurité: (Projets inefficaces lors de ces quatre dernières années !)	☹️
Suivi des bâtiments publics (jeux pour enfants, tennis, gymnase...)	😞
Déficit de communication (interne au conseil municipal et aux Chartrettois)	☹️
Distributeur automatique de billets (D.A.B.) Selon ouverture du magasin !	😞
Spectacles enfants, adultes, un début bien timide pour la 5ème année du mandat	😞
Les commissions réunies au compte-gouttes ne permettent pas d'avancer !	

Opposition systématique de notre groupe !!
C'est ce que l'on voudrait vous faire croire !!
Pour cacher quoi ??

Regardons ensemble la réalité:
 En quatre ans, sur 134 délibérations proposées en conseil municipal, 17 d'entre elles ont reçu un avis défavorable de notre groupe.
 Dont cinq sur la même question de la vidéo protection et sept sur des budgets présentés sans avoir été travaillés en amont ni par des commissions, ni par des réunions plénières.
Effectivement nous restons et resterons vigilant !

Une communication totalement inexistante.
 Notre groupe est mis de plus en plus à l'écart, il en résulte qu'une bonne partie des Chartrettois n'a plus droit à la parole !
 – Certaines commissions comme l'urbanisme, les travaux et les finances se réunissent, quand elles le font, au dernier moment et avec un minimum d'information.
 – Les réunions plénières ont quant à elles totalement disparues du paysage chartrettois.
 – Aucun projet n'est monté en commission. Commissions qui ne ressemblent, encore une fois quand elles existent, qu'à des réunions d'information.
 Résultat : Aucun projet conséquent n'a vu le jour depuis quatre ans. Inquiétant pour l'avenir !

Vote des comptes administratifs 2017 et budgets primitifs 2018

Au conseil municipal du 5 avril dernier, notre groupe a voté contre l'approbation du compte administratif 2017 de la commune, n'ayant, à aucun moment, été tenu informé de la gestion comptable de la commune durant toute l'année 2017, malgré nos demandes depuis quatre ans et les vaines promesses de Monsieur le Maire.

N'ayant pas été associés non plus à la réalisation du budget primitif pour 2018, ni à l'élaboration de projets, notre groupe n'a pas approuvé le budget proposé par l'exécutif.

Les dépenses prévues dans ce budget ne reposent que sur des estimations sans réelles certitudes. aussi bien pour les coûts des projets non aboutis que pour les subventions.

D'autre part, nous avons demandé une réduction immédiate des taux d'imposition de la commune pour 2018 pouvant compenser l'augmentation appliquée depuis 2017 par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau sur nos taxes d'habitation et foncières

Le Courrier Chartrettois

Bulletin d'Information édité par l'association "Agir ensemble pour 2020"

Vos élus, membres de l'association

Jean Claude André
Urbanisme-sécurité

Sylvie Henry
Enfance

Richard Martinet
Finances-Travaux

Dominique Lieutaud- Porret
Evènementiel-Assos-CCAS



Éditorial

Le budget 2018 de la commune a été voté lors du conseil municipal du 5 avril dernier. Comme les années précédentes, et nous le déplorons, nous n'avons été ni consultés, ni informés préalablement et **nos propositions n'ont pas été prises en compte**. Côté investissement rien de nouveau, puisque, pour l'essentiel, ce ne sont que des reports de projets présentés depuis 2015 et toujours en attente. La non prise en compte et donc la non anticipation des événements à venir suite aux nouvelles réglementations d'urbanisme nous promettent des jours sombres concernant l'évolution de l'immobilier sur la commune. Suite aux événements climatiques de cet hiver, la non réalisation de la protection des berges de la Seine prévue depuis de nombreuses années amène de nouvelles dégradations irréversibles. La chaussée des rues qui, elles aussi, ont beaucoup souffert, sont dans un état déplorable et mériteraient plus que de simples bouche-trous. L'absence de vision et de réflexion à long terme ainsi que le travail opportuniste, au coup par coup, de la majorité actuelle nous rend pessimistes sur l'avenir de la commune et sa place dans l'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Caméras de surveillance

Nous vous rappelons notre opposition depuis le début à cette proposition de mise en place. En effet, toutes les études indépendantes que ce soit en France ou ailleurs dans le monde démontrent que si la vidéosurveillance a prouvé son utilité dans les espaces fermés (gares, stations de métro et de manière plus générale dans les bâtiments recevant du public), elle n'est pas d'une grande utilité sur la voie publique. Donc l'investissement et les frais de fonctionnement induits sont démesurés pour notre village par rapport à l'objectif attendu. Ce budget serait bien plus utile à l'amélioration et l'entretien des rues de la commune au travers de contrats départementaux qui depuis quatre ans nous manquent inexorablement.

Retrouvez

toutes les informations sur le site: www.courrier-chartrettois.fr

Vous pouvez nous contacter :

agir2020@courrier-chartrettois.fr



Au dernier conseil municipal, nous nous sommes opposés au projet de vente de l'ancienne poste, estimée par les domaines à 180 000 €, adopté par la majorité municipale. Il faut savoir que maintenant que nous faisons partie d'une agglomération nous relevons de l'article de la loi n° 2010-1258 du 10 novembre 2010 (de logements sociaux) qui s'applique aux communes dont la population est au moins égale à 10 000 habitants en France.

Chartrettes est bien loin, actuellement, de ce taux qui nous obligerait à mettre à disposition environ 10 logements sociaux. Finalement si l'on peut penser qu'un certain délai sera accordé pour l'atteindre avant pénalités (Gautier et Sénéchal) avec un taux de 18% (s'est tout de même vu appliquer une amende de 1000 €) il faut donc sérieusement commencer à se pencher sur ce problème. L'ancienne poste pouvait faire partie d'une première démarche et porter un projet de 4 ou 5 petits appartements destinés à des jeunes se lançant dans la vie active. Cette proposition a été écartée au profit d'une vente, suite à laquelle la mairie n'aura plus les moyens de s'opposer à des projets de destruction, reconstruction avec éventuellement du tertiaire à 3 étages.



Si vous vous promenez le long de la Seine entre le barrage de la Oave et Chartrettes vous constatez que l'érosion des berges s'accroît. Le courant naturel, les crues et le passage des bateaux font leur œuvre.

En 2014 la Communauté de Communes du Pays de Seine 700518 avait lancé un projet significatif de réhabilitation études réalisées, plans des travaux, enquête publique favorable avec quelques recommandations, arrêté préfectoral, budget prévu par la 700518 : tout concordait pour que les travaux soient effectués rapidement.

Lors de l'enquête publique, personne n'élus de tous bords, particuliers, associations : n'a remis en cause le bien fondé de cette réhabilitation ; la vigilance portait sur le maintien de la biodiversité du lieu et surtout sur la conservation des arbres.

En 2017 élections, les majorités municipales et communautaires concourent : le projet est suspendu.

Depuis plus rien, de nombreux arbres qu'il fallait protéger ont été emportés ou sont morts faute de terre pour leurs racines, l'érosion se poursuit, des plantes invasives prolifèrent renouées du Japon. Quelques travaux très ponctuels ont été réalisés en aval entre le barrage et le pont.

Chartrettes est bien loin, actuellement, de ce taux qui nous obligerait à mettre à disposition environ 10 logements sociaux.

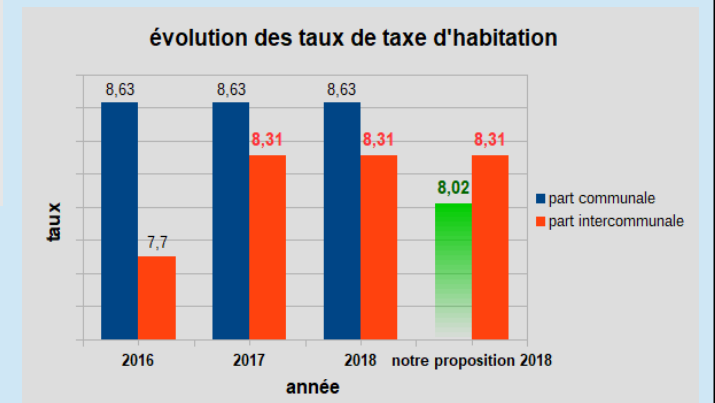
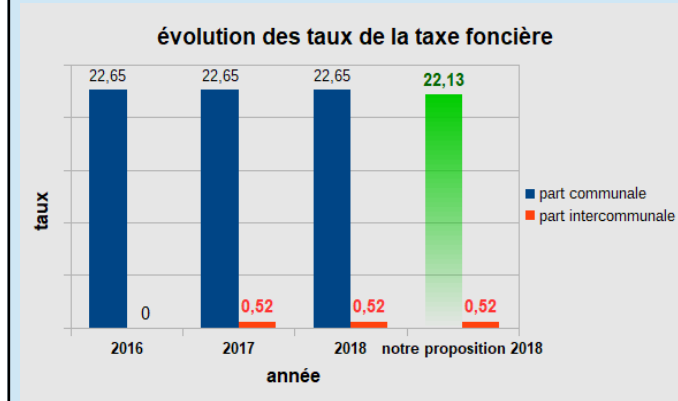
Chartrettes est bien loin, actuellement, de ce taux qui nous obligerait à mettre à disposition environ 10 logements sociaux. Finalement si l'on peut penser qu'un certain délai sera accordé pour l'atteindre avant pénalités (Gautier et Sénéchal) avec un taux de 18% (s'est tout de même vu appliquer une amende de 1000 €) il faut donc sérieusement commencer à se pencher sur ce problème. L'ancienne poste pouvait faire partie d'une première démarche et porter un projet de 4 ou 5 petits appartements destinés à des jeunes se lançant dans la vie active. Cette proposition a été écartée au profit d'une vente, suite à laquelle la mairie n'aura plus les moyens de s'opposer à des projets de destruction, reconstruction avec éventuellement du tertiaire à 3 étages.

Chartrettes est bien loin, actuellement, de ce taux qui nous obligerait à mettre à disposition environ 10 logements sociaux. Finalement si l'on peut penser qu'un certain délai sera accordé pour l'atteindre avant pénalités (Gautier et Sénéchal) avec un taux de 18% (s'est tout de même vu appliquer une amende de 1000 €) il faut donc sérieusement commencer à se pencher sur ce problème. L'ancienne poste pouvait faire partie d'une première démarche et porter un projet de 4 ou 5 petits appartements destinés à des jeunes se lançant dans la vie active. Cette proposition a été écartée au profit d'une vente, suite à laquelle la mairie n'aura plus les moyens de s'opposer à des projets de destruction, reconstruction avec éventuellement du tertiaire à 3 étages.

Cette réduction, si elle est mise en œuvre, n'aurait pas mis en péril les finances de la commune. En effet, celle-ci va se voir reverser une part non négligeable de la dissolution financière de l'ancienne communauté de communes du Pays de Seine. Cette communauté de communes qui avait constitué lors de la mandature précédente une réserve permettant des investissements non réalisés par la nouvelle équipe (Derges de la Seine) entre autres. La baisse des taux locaux aurait permis à beaucoup de Chartrettois de constater que la hausse des impôts n'est pas inéluctable.

En conséquence, notre proposition a été rejetée et la reconduction des taux précédents a été votée malgré la défection d'un tiers des membres de la majorité (17 voix) pour, 17 voix contre et 1 abstention.

En conséquence, notre proposition a été rejetée et la reconduction des taux précédents a été votée malgré la défection d'un tiers des membres de la majorité (17 voix) pour, 17 voix contre et 1 abstention.



En vert notre proposition de délibération lors du Conseil Municipal du 5 avril dernier

L'état des rues à Chartrettes :



Rue de la Justice

Rue du Parc

Rue de la Justice

Rue Carnot

Rue Olemenceau

1

2